

Journal du Valais.

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI.

PRIX D'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE : Pour le Canton du Valais, 1 an, 7 francs de Suisse. — 6 mois, 4 frs. — 3 mois, 2 frs. 50 rappes. — Pour le Canton de Vaud, 1 an, 9 frs. — 6 mois, 5 frs. — 3 mois, 3 frs. — Pour les autres Cantons, 1 an, 10 frs. — 6 mois, 6 frs. 50 rps. — 3 mois, 3 frs. 25 rps. — Pour l'étranger, 1 an 16 frs. de France. — 6 mois, 9 frs. de France. — 3 mois, 5 frs. de France.

PRIX D'INSETION : Pour une annonce de 4 lignes et au dessous, 50 rappes. — Pour une annonce au dessus de 4 lignes, 15 rappes la ligne. — Les insertions répétées paient moitié du prix pour la seconde fois et le tiers du prix pour la troisième fois. — Les lettres, annonces, etc., doivent être adressées FRANC DE PORT au Bureau du Journal, à Sion. — On s'abonne au BUREAU DU JOURNAL DU VALAIS et dans tous les bureaux des postes.

CANTON DU VALAIS.

Le 10 septembre laissera, en Valais, d'agréables et de profonds souvenirs. On a profité de la présence, à Sion, des cadres des trois bataillons du contingent fédéral pour former la société valaisanne d'officiers qui s'est, en effet, constituée aujourd'hui.

Après le service divin, célébré au camp par M. l'aumonier Henzen, qui a prononcé un éloquent discours sur les devoirs du soldat chrétien, le défilé a eu lieu dans le plus bel ordre.

Le corps d'officiers, au nombre d'environ 120, s'est ensuite transporté à l'hôtel du gouvernement pour être présenté au Conseil d'Etat par M. l'inspecteur général des milices.

M. Zen-Ruffinen, vice-président du Conseil d'Etat a adressé au nom de ce corps, quelques paroles bienveillantes aux officiers, les a complimentés sur leur bonne tenue, leur union, leur esprit de fraternité et les progrès marquans faits à l'instruction par les troupes sous leurs ordres.

A onze heures, les officiers se sont réunis à l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. l'Inspecteur à la constitution définitive de la société cantonale qui a nommé son comité central pour une année.

Il est composé de MM. Elie de Courten, président; Dufour, inspecteur général des milices; le D^r Grillet; Barman, lt. colonel fédéral et le commandant de Nucé.

La société prend connaissance du projet de statuts présenté par une commission provisoire, et que nous publions plus bas. Ils sont adoptés avec quelques légères modifications.

La salle du théâtre brillamment décorée de drapeaux, de faisceaux d'armes, et de divers emblèmes militaires, a réuni la société dans un repas où la fraternité la plus franche et la gaité la plus cordiale n'ont cessé de régner. De nombreux toasts ont été portés. Celui de M. le colonel Barman à la Confédération; de M. Elie de Courten au Conseil d'Etat; de M. Zen-Ruffinen aux officiers de la partie allemande du canton, de M. Claivaz, conseiller d'Etat ont été couverts d'unanimes applaudissemens. Nous voudrions pouvoir rapporter en détail, toutes les émotions touchantes de cette belle journée et de cette fête patriotique qui a été favorisée par un temps magnifique. Des salves d'artillerie, la musique, les divertissemens, les danses, les feux d'artifices, rien n'a manqué pour rendre ce jour un des plus heureux que le Valais ait eu depuis bien longtemps. De pareilles manifestations publiques répondent mieux que tous les argumens à ceux qui ne soupirent qu'après l'agitation, qui ne rêvent que le retour d'un temps qui ne reviendra plus et qui ont sans cesse les yeux tournés vers les frontières, en rappelant de tous leurs vœux le régime et l'influence de l'étranger.

La fête du 10 septembre est heureusement une preuve que ces espérances impies, que ces désirs anti-fédéraux, anti-helvétiques, anti-valaisans ne sont pas encore à la veille de se réaliser.

Voici le règlement de la société militaire du Valais :

Article 1. Le but de la société est purement militaire.

Elle est destinée à entretenir, à augmenter chez les officiers qui la composent, les connaissances militaires théoriques et pratiques, à développer la fraternité d'armes, à faciliter les relations mutuelles et amicales.

Art. 2. Tous les officiers qui ont fait et font actuellement partie de l'organisation militaire du canton peuvent être reçus membres de la société.

Art. 3. Celui qui désire entrer dans la société en adresse la demande au correspondant de l'arrondissement qui la communique au comité central.

Art. 4. Les officiers qui cessent de faire partie de l'organisation militaire du canton, soit par l'âge, soit pour toute autre cause honorable, continueront à être membres de la société, aussi longtemps qu'ils en remplissent les obligations.

Art. 5. Chaque membre paye un franc d'entrée lors de son admission.

La cotisation annuelle est d'un franc. Ce produit est consacré aux dépenses de la société.

Art. 6. L'administration de la société est dirigée par un comité de cinq membres. Ils sont élus par l'assemblée générale pour un an.

Art. 7. L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité des suffrage. — Le scrutin de liste est admis.

Art. 8. L'assemblée générale nomme chaque année entre les membres du comité le président, le vice-président, le secrétaire et le caissier.

Art. 9. Elle nomme, pour un an, un correspondant dans chaque arrondissement qui, est, dans cette circonscription, l'agent du comité central.

Art. 10. Une assemblée générale ordinaire a lieu chaque année.

Elle est consacrée à la nomination des membres du comité et des correspondans d'arrondissement, à l'examen des comptes, et à la discussion des divers objets qui peuvent être soumis aux délibérations de la Société.

Art. 11. L'assemblée générale fixe l'époque et le lieu des réunions annuelles.

Si elle ne prend aucune décision à ce sujet, elle peut en charger la comité.

Art. 12. Le comité peut convoquer des réunions extraordinaires; il en détermine le jour et le lieu. — Les fonctions du comité sont gratuites.

Art. 13. Dans toutes les réunions, les membres de la société doivent se présenter en tenue militaire, autant que possible.

Art. 14. Lorsque les fonds de la société le permettront, il sera formé graduellement une bibliothèque militaire, une collection de plans, de cartes, de modèles et, en général, d'objets qui peuvent contribuer au développement des connaissances militaires et à une meilleure organisation des milices. — Il pourra être aussi alloué une gratification aux officiers qui seraient dans le cas de se rendre aux réunions de la société fédérale.

Ainsi arrêté par l'assemblée générale, à Sion, le 10 septembre 1848.
Le Comité.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

BERNE, 7 septembre. — La Diète n'a pas siégé aujourd'hui; il en sera sans doute de même demain. C'est, en revanche, la nouvelle commission des neuf qui délibère, maintenant au complet par l'arrivée de M. James Fazy. La commission préparera à la Diète quelque matière à débat, car il y a disette pour le moment. On sait de quoi elle s'occupe; quant à ce qu'elle proposera touchant la mise en vigueur de la nouvelle Constitution, on ne saurait encore le dire, ni même le pressentir.

Les questions extérieures ne sont pas sans influence sur notre intérieur. L'Italie, la France, l'Allemagne, la Russie, nous allions oublier l'Angleterre, d'autant plus active qu'elle fait si peu parler d'elle, voilà des choses dont on se préoccupe. On voit, par exemple, que la terrible assemblée de Francfort n'est pas du tout satisfaite de

l'arrangement que vient de conclure la Prusse avec le Danemark au nom de l'Allemagne. Le résumé que nous publions de ce document maintenant officiel, explique quelque peu, il faut le dire, les colères des Achille de la susdite Assemblée. Il sera toujours curieux de suivre pas à pas ces législateurs, sous les yeux desquels on vient de chanter le *requiem* pour les morts de l'Autriche. Nous croyons que ces élus de l'Allemagne ne savent trop où ils en sont à cette heure; aussi rien de plus disparate que ce qu'ils font.

Et cet excellent ministère sarde qui s'étonne que l'on négocie à Vérone au nom de la Sardaigne! Voilà un fait encore tristement curieux. L'armistice est prolongé, dit-on, de deux semaines. Soit; mais il faudra toujours lever le voile et que la négociation privée entre l'Autriche et Charles-Albert soit connue, si elle aboutit. L'Italie est impatiente; la France attend la réponse de l'Autriche à son ultimatum.

Du reste, quant au ministère sarde, il vient de subir à Gênes un rude échec. Il est entré dès son début dans la voie réactionnaire.

On joue à Turin un jeu fort dangereux, et les articles des *Débats* et des autres organes de la réaction ne réhabiliteront pas l'albertisme ou l'absolutisme en Italie. (Suisse).

Berne, 9 septembre. — On a communiqué aujourd'hui à la Diète une lettre du consul suisse à Gênes, laquelle rend compte des événements connus qui ont eu lieu dans cette ville, et une autre lettre du consul à Naples, annonçant la prochaine expédition contre la Sicile.

Il y a d'abord un ordre du jour au rapport de M. le général Dufour sur l'armée fédérale, dont il signale les défauts et les améliorations désirables. Il est décidé par 19 États, sur la proposition de Zurich, d'agréer le rapport avec remerciements, et d'appeler l'attention du conseil de la guerre sur les améliorations qu'il pourrait effectuer pendant qu'il est encore en fonction.

Sur la proposition du Vorort, la nomination de l'archiviste fédéral est réservée aux nouvelles autorités.

Après un débat sur l'opportunité de nommer le quartier-maître général de la Confédération, nomination que Zurich voudrait différer, M. le colonel fédéral Buchwalder est élu à ce poste à l'unanimité, moins un billet blanc.

On vote un crédit supplémentaire de mille francs pour fusées à la Congrève à employer en 1849.

Il y a enfin incidemment à l'ordre du jour la question des réfugiés italiens, à propos des notes passablement cavalières que le feld-maréchal Radetzky a adresser au Tessin pour exiger, à la suite de ses plaintes, qu'ils fussent éloignés de la frontière lombarde. La Diète a été presque magnifique de dédain à l'égard des termes par trop militaires du vieux maréchal. Elle a quasi unanimement appuyé la proposition de Zurich, tendant à ce que, s'il y a quelque chose à faire là-dessus, soit accuser réception, soit répondre au ministre accrédité près la Confédération, le Vorort y soit autorisé. Tessin (M. le colonel *Luvini*) a parfaitement démontré entre autres que les griefs allégués par le feld-maréchal sont dénués de fondement. Nous sommes au reste de l'avis de *Vaud* qui a trouvé que ce n'était pas la peine d'occuper la Diète des réclamations gratuites d'un commandant d'armée.

Il paraît que nous avons assez bien deviné l'Assemblée nationale de Francfort. La voilà à peu près dissoute, ou tout au moins en hostilité ouverte avec la Prusse. Des voyageurs arrivés hier à Bâle assurent que les députés prussiens ont quitté Francfort mercredi. Il est même question d'une révolution allemande dans le sens démocratique. Il va sans dire que tous les ministres de l'Empire ont donné leur démission et que S. A. I. l'a acceptée. Jeudi 6 on n'était pas encore parvenu à reconstituer le nouveau ministère de l'Empire. (Suisse.)

— Plusieurs feuilles suisses rapportent qu'un diplomate ayant demandé à M. le président de la Diète si la garantie des puissances ne serait pas réclamée pour la nouvelle constitution fédérale, le magistrat suisse a répondu que cette constitution n'a besoin que de la sanction de la majorité du peuple suisse.

— Le Vorort vient de soumettre, par circulaire, l'affaire des formulaires du Conseil fédéral de la guerre aux cantons; il leur demande de donner à leurs députés des instructions à cet égard.

SOLEURE. — Le Conseil d'Etat a décidé de faire faire, le jour des prières générales, une collecte pour l'établissement d'une maison d'aliénés et d'un hospice pour les pauvres. La nécessité de créer un pareil hospice devient de jour en jour plus urgente, car, d'après un dénombrement officiel, ce canton compte plus de 300 individus dont la situation demande qu'ils soient placés dans une semblable maison.

LUCERNE. — Le procès fédéral de haute trahison a commencé. M. Vincent Fischer ex-secrétaire du Sonderbund, a subi le 2 septembre, un interrogatoire qui a duré toute la journée. Cet in-

terrogatoire doit avoir spécialement roulé sur les rapports du conseil de la guerre du Sonderbund avec la diplomatie étrangère.

— Voici des détails plus circonstanciés sur l'affaire du prieur de de St.-Urbain, Conrad Effinger, d'Einsiedeln. M. Glogner-Bourgoin, l'un des commissaires du gouvernement chargés de dresser les inventaires de l'actif du couvent, avait dû se rendre subitement à Lucerne pour affaires pressantes. A son retour il s'aperçut qu'un livre de compte, probablement un livre de caisse, avait disparu. La commission intima aux moines la défense de partir avec leurs effets avant que le livre en question n'eût été retrouvé. Personne ne voulait en avoir connaissance. Quatre heures après le prieur rapporta le livre qu'on examina attentivement et auquel on trouva plusieurs feuillets lacérés, ceux concernant les dépenses et les recettes de l'année dernière, surtout à l'époque de la guerre du Sonderbund. Le moine interrogé, avoua qu'il avait en effet enlevé et anéanti ces feuillets dans le but de sauver l'honneur du couvent. Le révérend est sous clé; on lui fait son procès.

Un sonderbundien prétend en revanche que ce que le prieur voulait emporter était un petit tableau qui lui avait toujours plu.

ZURICH. — On vient de recevoir à Zurich la nouvelle de la mort de M. Fäsi, général au service de la Russie. Pour la Suisse, c'est un étranger qui a cessé de vivre.

URI. — Le petit village de Realp, que les avalanches ont respecté depuis quelque temps, vient d'être presque entièrement détruit par l'incendie. Il comptait une vingtaine de maisons et était situé à l'entrée de la longue et solitaire vallée de Sittlialp, dans le district d'Urseren.

— Les journaux répètent après l'*Ami de la constitution* que le canton d'Uri vient tout-à-coup d'exploiter les postes à son propre compte. Il aurait conclu avec Lucerne une convention en vertu de laquelle une augmentation de port de 3 kr. par livre aurait lieu pour les paquets et marchandises à destination du Tessin et de l'Italie.

TESSIN. — Le bruit que la Constitution fédérale, était acceptée, ne s'est pas confirmé. Elle ne l'a été que par onze cercles: Locarno, Carona, Ceresio, Agno, Magliasina, Sessa, Stabio, Isole, Onsernone, Maggia et Giornico. Airolo et Malvaglia n'ont pas même voté. On sait, au reste, que la députation du Tessin a pour instruction d'adhérer à la décision de la majorité suisse.

NEUCHÂTEL. — *Boudry*, 2 septembre. Une scène déplorable, mais dont les causes ne sont nullement politiques, s'est passée aujourd'hui sur la place d'armes de Planeyse où une inspection militaire avait lieu. Une rixe qui paraissait vouloir prendre des proportions sérieuses et dans laquelle on fit usage des armes, s'était d'abord engagée entre quelques soldats, dont le nombre grossissait à chaque instant. Les officiers firent de vains efforts pour faire cesser la lutte, mais n'y pouvant parvenir, le capitaine-inspecteur fit charger à la bayonnette le groupe qui ne tarda pas alors à se disperser. Il y eût plusieurs blessés dans le nombre desquels deux le sont assez gravement.

— Un individu du nom de Jules-Henri Sagne, royaliste fanatique et agent provocateur de l'ancienne coterie, s'est trouvé dimanche dernier subitement pris d'une recrudescence de rage où de zèle, comme l'on voudra, et s'est mis à circuler dans les rues du Locle en s'égosillant à crier *vive le roi!* Quelques citoyens étant accourus pour faire cesser ces cris, ce forcené se rua sur l'un d'eux et lui ouvrit le ventre avec une serpette. On espère pourtant sauver la victime. Le meurtrier a été arrêté et conduit dans les prisons de Neuchâtel. Cet individu était la terreur de la contrée. (Républicain Neuch.)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRANCE. — Nous lisons dans le *National* en date du 3.

M. le général Cavaignac a passé aujourd'hui en revue les troupes composant la garnison de Paris, auxquelles s'étaient joints douze bataillons de la garde nationale, — un par légion, — l'artillerie et la cavalerie de la garde nationale. Cette imposante solennité avait attiré une affluence immense de spectateurs. Tous les cœurs étaient contents; toutes les âmes s'exaltaient d'espérance et d'une noble fierté, en voyant défilér ces braves défenseurs de la république, dont la tenue était si belle, la démarche si hardie, l'attitude si martiale et si ferme. Chacun disait tout bas: que l'Europe toute entière nous attaque si bon lui semble, nous ne la craignons pas, tant que nous aurons de tels soldats à lui opposer! Le général Cavaignac a été accueilli par des témoignages unanimes de confiance et de sympathie, et cette grande et formidable armée a défilé aux cris mille fois répétés de: *Vive la République!* auxquels la population toute entière a répondu avec un chaleureux enthousiasme.

— Nous lisons dans le *National* le fait suivant, qui fait honneur à M. Ducoux, préfet de police:

« Nous apprenons qu'une demande a été adressée à M. Ducoux, préfet de police, au nom d'une puissance étrangère, demande ayant pour but d'obtenir de l'administration des renseignements sur les polonais et les démocrates allemands résidant à Paris. Cette démarche était motivée sur des prétendues craintes qui auraient été conçues à leur égard par l'absolutisme d'au-delà du Rhin.

» M. Ducoux a fait une réponse digne d'un magistrat de la république. Non-seulement il a péremptoirement refusé tout service du genre de celui qu'on lui demandait, mais encore il a déclaré que jamais, pour quelque considération que ce pût être, il ne se départirait de la protection spéciale due à des exilés. Le patriotisme allemand comme le patriotisme français ne peuvent qu'applaudir à une telle réponse.

— Le *Journal de Villefranche* annonce la découverte faite par le parquet de Villefranche, d'un télégraphe clandestin établi sur une montagne voisine de Beaujeu, dans le but de transmettre à une association d'industriels de Genève les nouvelles de la bourse de Paris. Une lunette d'une dimension considérable est déposée au parquet, la correspondance a été saisie, et la justice va sévir contre les délinquants dont quelques-uns ont été arrêtés.

— Le parti légitimiste s'agite en France. Les journaux royalistes de l'Ouest publient audacieusement la lettre suivante :

« Frosdhorf, 1 juin 1848.

« Je viens de lire, monsieur, la prétendue lettre adressée par moi au président de l'Assemblée nationale, imprimée et publiée à Paris le 15 mai dernier. Je sais aussi qu'il a été publié plusieurs autres lettres tendant à faire croire que j'ai renoncé au doux espoir de revoir ma chère patrie : aucune de ces lettres n'est de moi.

» Ce qu'il y a de vrai, c'est mon amour pour la France, c'est le sentiment profond que j'ai de ses droits, de ses intérêts, de ses besoins dans les temps actuels ; c'est la disposition où je suis de me dévouer tout entier, de me sacrifier à elle, si la providence me juge digne de cette noble et sainte mission. Français avant tout, je n'ai jamais souffert, je ne souffrirai jamais que mon nom soit prononcé lorsqu'il ne pourrait être qu'une cause de division et de troubles. Mais si les espérances du pays sont encore une fois trompées, si la France, lasse enfin de ses expériences qui n'aboutissent qu'à la tenir perpétuellement suspendue sur un abîme, tournait vers moi ses regards, si elle prononçait elle-même mon nom comme un gage de sécurité et de salut, comme la garantie véritable des droits et de la liberté de tous, qu'elle se souvienne alors que mon bras, que mon cœur, que ma vie, que tout est à elle et qu'elle peut toujours compter sur moi.

» Je vous renouvelle, monsieur, l'assurance de toute mon affection.
Henri. »

BELGIQUE. — Tous les condamnés dans l'affaire de Risquons-Tout se sont pourvus en cassation, sauf toutefois Delestrée, l'un des quatre accusés dont le verdict de culpabilité n'a été rendu par le jury qu'à la majorité de 7 voix contre 5.

ITALIE. — Il est certain que le commandant de la flotte sarde a reçu l'ordre de se rendre avec la flotte dans le golfe de la Spezia ; mais, d'après une lettre de Trieste, 31 août, le commandant Albini n'avait pas à cette date obéi à cette injonction, renouvelée par une seconde dépêche du nouveau ministère. Il allègue que le général della Marmora, commandant des troupes piémontaises à Venise, refuse de les embarquer sans un ordre direct du ministère sarde. Il paraît, d'un autre côté, que les troupes piémontaises refusent de quitter Venise.

— Une proclamation de Charles II de Bourbon, datée de Weis-trop en Saxe, le 21 août, porte qu'il a la ferme volonté de maintenir intacts tous les droits de souveraineté qu'il a en vertu des traités sur Parme, Plaisance, Pontremoli, etc.

Il déclare en outre, que tous les actes émanés d'un gouvernement entré pendant son absence sont nuls et de nul effet et qu'il reconnaît et approuve le gouvernement provisoire militaire établi dans ses états par Radetzki, et ordonne en conséquence de lui prêter obéissance.

— Deux bateaux à vapeur qui étaient partis pour Livourne ont dû rebrousser chemin. d'après l'intimation d'un commandant d'un bateau à vapeur français, parce qu'ils avaient à leur bord des volontaires militaires.

On attend aujourd'hui un nouveau détachement de Modenais. Hier, le reste de la légion Antonini est arrivé à Gènes, désarmée. On le dit dirigé vers la Romagne. Ces militaires ont été logés hors de la ville, dans un faubourg.

Un bateau à vapeur est entré dans notre port, ayant à bord une centaine de volontaires polonais, auxquels l'autorité a refusé qu'ils descendent à terre. On annonce qu'ils vont se diriger vers Livourne, où ils espèrent d'être mieux reçus.

— Voici d'après le *Journal des Débats*, quelles seraient les bases des négociations entre Vienne et Charles-Albert :

« L'offre de céder la Lombardie proprement dite au royaume de Sardaigne ; la Constitution de Venise en une ville libre comme Hambourg ou Lubeck ; la création, au profit de l'un des fils de l'archiduc Reynier, d'une principauté indépendante composée de la Vénétie et du Frioul ; et enfin, en retour de ces concessions, la demande d'une somme en argent (on dit 400 millions) représentant la part contributive de l'Italie dans la dette dont le gouvernement autrichien est chargé. »

— La *Concordia* malgré sa libérale opposition, cherche à disposer le Piémont à faire les sacrifices que réclame l'arrangement projeté entre l'Autriche et Charles-Albert.

— Le maréchal Radetzki a daigné accorder le pardon aux déserteurs italiens au service de l'Autriche, du grade de sergent en bas.

Le prince Schwarzenberg se rendant à Vérone pour négocier avec le représentant de Charles-Albert, le comte de Wimpfen le remplace à Milan en qualité de gouverneur militaire.

— M. le président du conseil des ministres, M. Alfieri de Sostegno est parti pour le quartier-général où, dit-on, il fera son possible pour décider le roi à se débarrasser de certains personnages qui l'entourent et pour lui faire abandonner la réserve dont il a toujours couvert ses actions.

On assure, mais cette nouvelle mérite confirmation, que le général de Sonnaz va être mis en jugement pour avoir désobéi à son supérieur le général Bava ; on ajoute enfin que divers de nos officiers supérieurs seront l'objet d'une instruction judiciaire.

Livourne, 8 septembre. Une nouvelle révolution vient d'éclater à Livourne ; elle a été amenée par une ordonnance de police qui interdisait la réunion des cercles politiques. Le peuple s'est battu contre la troupe, il y a eu un grand nombre de morts et de blessés. Beaucoup de soldats ont refusé de se battre et ont déposé les armes.

— Après avoir annoncé comme certain que le maréchal Bugeaud prendrait le commandement de l'armée sarde au cas d'une prochaine rentrée en campagne, les journaux italiens donnent maintenant comme officiel que ce commandement sera confié avec l'autorisation du gouvernement français, au général Changarnier.

— Le 4, on a fait prêter serment à la constitution aux troupes de la garnison de Turin.

— Le *Corriere mercantile* dit savoir de bonne source que les Autrichiens ont restitué le parc de siège qu'ils voulaient retenir jusqu'à la reddition de Venise.

— On lit dans l'*Opinione* :

« Un article de la *Gazette d'Augsbourg* reproduit par la *Gazette piémontaise* d'hier, dans lequel est rapportée la réponse du baron de Wesseberg à l'offre de la médiation anglo-française, a fait croire qu'en réalité notre gouvernement traitait directement de la paix avec le gouvernement autrichien, et que déjà les préliminaires en étaient signés ; nous croyons pouvoir assurer que ces suppositions sont sans fondement. L'allégation du baron Wesseberg est un de ces moyens que l'Autriche emploie pour temporiser.

» Les ambassadeurs anglais et français eurent à peine connaissance de cette réponse, qu'ils expédièrent des courriers à leurs collègues de Turin pour savoir si de semblables négociations étaient commencées. Les ambassadeurs, s'étant rendu au ministère reçurent les assurances les plus formelles que cette allégation était un mensonge ; mais, pour en être plus sûrs encore, ils ont voulu avoir la parole du roi, qui leur a fait la même réponse. Pendant ce temps-là, le maréchal Radetzki informait S. M. qu'il avait reçu de Vienne plein pouvoir pour traiter, et l'invitait à ouvrir les négociations ; S. M. lui fit répondre qu'elle avait accepté la médiation anglo-française et qu'il eût à s'adresser aux ambassadeurs de ces deux nations.

— Un document important quoique non revêtu d'un caractère authentique, circule à Gènes depuis quelques jours. C'est un tableau fidèle de la situation, adressé au roi, et où la supériorité des vues le dispute aux intentions loyales de l'ancien ministère auquel on l'attribue.

Après avoir énuméré les fautes des chefs de l'armée, ce mémoire ajoute : « Les mouvemens de l'ennemi étaient toujours ignorés, les assauts imprévus ; nos troupes quoique généralement supérieures en nombre, se trouvaient toujours en nombre inférieur dans les rencontres ; nous avions les magasins très bien fournis et des distributions irrégulières, retardées et insuffisantes ; les soldats étaient plus accablés par les privations que par le combat, enfin l'hésitation existait dans la majeure partie des chefs, sans parler de l'incapacité dans la direction des mouvemens stratégiques.

» Et maintenant sans une enquête sévère sur la conduite des offi-

ciers supérieurs, sans une sévère, prompte et exemplaire punition, sans un changement général dans les chefs, il est impossible de reconquérir la confiance du soldat et de réorganiser l'armée.

» Une série de calamités pèse sur le pays, dit en terminant ce mémoire, si V. M. ne le sauve par un trait de génie. Le mot de salut, le mot de réparation V. M. l'a prononcé : *la cause de l'indépendance italienne n'est pas encore perdue*. Remédions au passé : enquête sincère et punition des chefs de l'armée s'ils sont coupables ; déclaration solennelle que la guerre sera renouvelée à tout prix, si les barbares n'évacuent l'Italie....

Ce document est ainsi terminé :

« Sire, les Etats ne se perdent que par les incertitudes et les hésitations.... Dans les grandes entreprises politiques la droiture des intentions, la bonté du cœur ne suffit point.... Qui en a un plus pur, plus saint, que Pie IX ? Et pourtant l'histoire dira peut-être qu'il a été cause des malheurs de son pays.

» Que V. M. accomplisse la mission que la Providence lui a confiée.

Turin, 4 septembre. On se prépare ici à la reprise des hostilités. On établit des magasins de vivre de campagne à Turin, à Alexandrie, à Vercelli, à Novarre et à Casale.

Il est arrivé à Turin 417 caissons, contenant plus de 10,000 fusils, cédés par la France, et on en attend un grand nombre d'autres.

L'Indépendance belge annonce qu'elle vient de recevoir par la voie de l'Allemagne la confirmation d'une nouvelle importante. C'est que la Russie a bien réellement adressé au cabinet de Londres une note dans laquelle elle déclare qu'elle reconnaît l'Autriche comme seule et légitime possesseur de la Lombardie. En conséquence, le gouvernement russe émet l'espoir, qu'une médiation, si elle doit avoir lieu, ne peut avoir pour but de dépouiller l'Autriche de ses possessions, et que les négociations aboutiront, au contraire, à conserver à cette puissance, sinon la totalité, au moins la plus grande partie du territoire qui lui appartient en Italie.

ALLEMAGNE. — *Diète autrichienne.* Interpellé sur la situation des principautés danubiennes, M. de Wessenberg a répondu entre autres :

« Lorsque le mouvement insurrectionnel éclaté en Valachie, eût mis fin au gouvernement existant et obligé l'hospodar Bibesco de résigner, les deux puissances protectrices ont, en conformité des traités existans, jugé nécessaire d'intervenir pour empêcher des troubles plus sérieux. Il s'était constitué en Valachie un gouvernement provisoire, mais qui fut déclaré illégal par la Sublime-Porte. Celle-ci a nommé Suleiman-Pacha en qualité de plénipotentiaire, lequel a formé un gouvernement et nommé un gouvernement intérimaire, qui sont entrés en fonction déjà le 20 août. Suleiman-Pacha en a donné connaissance par une circulaire, en faisant observer que le gouverneur sus-mentionné était regardé par la Sublime-Porte comme l'autorité gouvernementale provisoire. Je suis fondé à croire que le présent gouvernement turc est très disposé à faire des concessions essentielles au peuple valaque, et j'en vois la garantie dans le caractère des hommes d'état qui à Constantinople sont à la tête des affaires, tels que Reschid-Pacha, Ali-Pacha, ministre des affaires étrangères, et Rifaat-Pacha, qui sont les hommes les plus libéraux de toute la Turquie. Quant à la conduite tenue par le gouvernement autrichien en présence de ces événemens, il n'a rien négligé pour assurer les droits des sujets autrichiens dans les principautés, et il a, à cet égard, reçu les assurances les plus formelles de la Sublime-Porte.

— A la date du 31 août, on s'attendait à Vienne à une nouvelle émeute. La réaction levait la tête, le parti libéral était très mécontent.

— La Croatie et son ban Jellachich, dont on s'est trop hâté de célébrer le patriotisme et les vues libérales, se sont mis décidément à la disposition du ministère autrichien. Le ban vient de remporter une brillante victoire sur les Raitzes et les Serviens révoltés. Il a été reçu à Agram, le 20 août, en triomphateur.

— La Diète autrichienne a voté, le 30 août, une indemnité aux grands propriétaires fonciers pour les pertes qu'ils essuient par la suppression des droits seigneuriaux.

L'Autriche propose à la Lombardie de se constituer en province indépendante, *sauf en matière politique*.

— *Francofort, 6 septembre.* La *Gazette des Postes* annonce aujourd'hui dans sa partie officielle que par suite de la résolution prise par l'Assemblée nationale dans sa séance d'hier, tous les ministres de l'empire et tous les sous-sécrétaires d'état ont donné leur démission qui a été acceptée par S. A. I. l'archiduc vicair de l'empire.

Immédiatement après la séance, S. A. I. a chargé M. le professeur Dahlmann de composer un nouveau cabinet. Au départ du courrier on citait quelques noms : MM. Wurm, de Hermann, Compes et de Mayern. La bourse de Francofort était très agitée ; toutes les valeurs sont à la baisse.

— Voici en substance la note que le gouvernement autrichien a remise au chargé d'affaires de France, pour expliquer les causes des empiétements de Welden, et en atténuer les conséquences autant que possible. L'assassinat de quelques soldats autrichiens en congé, qui s'étaient rendus tranquillement à Bologne, et la formation de bandes hostiles à l'Autriche, auraient rendu nécessaire une mesure qui n'a été prolongée qu'autant que l'exigeait la sûreté de l'armée autrichienne. Quoique sans la moindre provocation de l'empire, tous les états italiens aient combattu contre l'Autriche. Celle-ci ne s'est rien permis que les circonstances n'aient nécessité. C'est ce qui s'appelle tirer habilement son épingle du jeu.

— Les Hongrois ont commis des atrocités dans les localités serviennes qu'ils ont occupées : ils ont pillé les maisons, passé au fil de l'épée femmes et enfants. A Feldwar, ils ont pénétré dans l'église, percé à coups de baïonnettes les images des saints, foulé aux pieds le saint-ciboire. — Les Hongrois ont oublié que les Serviens leur ont rendu des services lorsque les Turcs inondèrent leur pays. Il faut s'attendre à une réaction terrible de la part des Serviens. Knitzanin a passé la frontière près de Kabin avec mille hommes de cavalerie et 3,000 Serviens bien armés près d'Orsawa.

ANGLETERRE. — Le parlement anglais a été prorogé le 5 septembre, sans que la question italienne ait été portée devant les Chambres

— Une lettre de Londres annonce la présence dans cette ville de MM. Caussidière, Thoré et Huber. M. Louis Blanc a écrit au *Times* la lettre suivante :

« Londres, 2 septembre.

« Plusieurs personnes qui partagent en Angleterre les opinions de M. Louis Blanc, paraissant disposées à lui donner un témoignage public de sympathie, M. Louis Blanc les prie de recevoir l'expression de sa profonde gratitude ; mais en même temps, il croit devoir leur faire connaître son intention d'éviter tout ce qui serait de nature à porter ombrage au gouvernement anglais. C'est dans le calme de l'étude et le silence de la retraite que M. Louis Blanc a résolu d'attendre que des temps meilleurs se lèvent pour son pays, et il serait désolé que l'appel fait par lui à l'hospitalité anglaise devint une cause même passagère d'agitation. »

CONSTANTINOPLE. — *L'Indicatore Bizantino* du 19 août nous apporte la nouvelle d'un terrible incendie qui a ravagé Constantinople le 16 du même mois.

Le feu s'est déclaré, au coucher du soleil, dans la boutique d'un marchand de fruits, de la mer, à peu de distance de grands magasins d'huiles d'olive, de suif et de beurre qui ne tardèrent pas à s'embraser ; un courant de feu se porta au couchant vers le vieux port, et détruisit tous les grands dépôts de bois de charpente, six forts navires turcs et beaucoup de barques attachées au quai ; un second courant, dirigé à l'est, vers le nouveau pont, consuma les magasins de citrons, de sel et de tabac ; enfin un troisième franchit les murs, et courut vers le midi, détruisant beaucoup de vastes hôtels, d'innombrables maisons et des magasins et boutiques contenant des marchandises de toute espèce. Cet incendie a duré toute la nuit.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Corres. part. Milan, 11 septembre 1848. Rien n'est changé dans la monotonie de notre vie malgré les nouvelles qui auraient dû y apporter de grandes modifications.

Nous avons appris que Vienne avait accepté la médiation diplomatique anglo-française, mais cela ne pourra aboutir à rien qu'à une grande mystification. Déjà les lettres de Vienne annoncent qu'on croit plus que jamais à la guerre. De nouvelles troupes et en grand nombre partent continuellement de l'Allemagne pour l'Italie. Les fonds baissent, les affaires diminuent et tout se prépare à la guerre au moment où cette nouvelle devrait produire tout le contraire. La France sera forcée, elle est dans une mauvaise voie d'où elle ne pourra sortir sans combattre ; mais elle aura perdu du temps, tandis que son adversaire aura gagné en se fortifiant et en recevant des renforts.

Les nouvelles de Rome, reçues hier, sont très graves. Le gouvernement papal aurait été renversé, le pape serait en fuite et un gouvernement provisoire serait proclamé. Bologne ferait cause commune. Livourne serait aussi insurgé et la ville au pouvoir du peuple, et l'on prétend arranger toutes les affaires avec des protocoles. C'est une dérision et l'avenir prouvera que c'est impossible.